

NATIONS UNIES
DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DIVISION DE STATISTIQUE

**Séminaire sur la compilation des statistiques du commerce international de marchandises,
Douala, Cameroun, 12 au 15 juin 2006**

Présentation du Pays

Statistique – République centrafricaine

COLLECTE, COMPILATION ET TRAITEMENT DES DONNEES DU COMMERCE EXTERIEUR EN REPUBLIQUE CENTRAFRIQUE

Le traitement des données du commerce extérieur en République Centrafricaine souffre d'une part, d'une incompatibilité totale entre le logiciel utilisé au niveau des services de la douane et celui utilisé au niveau de la Statistique et d'autres parts, d'un manque de couverture globale des données au niveau national.

1. Mandat du Bureau des Statistiques (Termes de références),

D'après ses termes de référence, le service du commerce extérieur a pour mandat :

- d'élaboration des statistiques du commerce Extérieur de la RCA avec le reste du monde.
- de réaliser des enquêtes sur la consommation des ménages, le commerce et le transport.

2. Mode de collectes

La collecte des données du commerce extérieur se fait à deux niveaux différents:

- Au premier niveau: les agents des douanes procèdent aux enregistrements systématiques de toutes les marchandises entrant et sortant du territoire douanier ;
- Au second niveau : les agents de collecte de la Statistique procèdent à une centralisation de tous les fichiers de déclarations et autres publications.

Ces données sont collectées entre le 03 et le 10 de chaque mois en cours.

3. Les champs des données collectées

Les données collectées au niveau du service informatique de la douane ne couvrent qu'environ 80 % des déclarations faites sur le territoire statistique national. Ces données concernent uniquement les déclarations faites au niveau des quatre (4) bureaux de douane de Bangui, la capitale.

4. Le Système de collecte utilisé

Les données sont collectées sur un support magnétique (Disquette, Clé USB) ou sous forme de tableaux saisis.

5. Les produits exclus de la liste

5.1. A l'Importation

Les exclusions concernent :

- les marchandises saisies ou abandonnées et qui sont vendues par les services de douanes ;
- les marchandises réimportées après avoir été exportées temporairement à l'extérieur du territoire statistique pour réparation, ouvraison ou transformation ;
- les transferts de matériels militaires réalisés par l'armée nationale ;
- les matériels et appareils réimportés après avoir servi à l'extérieur du pays pour l'exécution de grands travaux ;
- les billets de banque et les valeurs de bourse ;
- les colis postaux, envoyés par la poste et les avions, admis en franchise de tous droits et taxes ;
- les véhicules, emballages, échantillons (en général, tous les produits admis à circuler librement sous le couvert d'un titre de mouvement) ;
- les marchandises introduites en franchise de tous droits et taxes sous le régime du trafic frontalier.

5.2. A l'exportation

Pour les exportations, sont exclus :

- les produits de toute origine embarqués pour le ravitaillement des avions appartenant à une société ayant son siège dans le pays où tout le trafic s'exerce, particulièrement à l'intérieur du territoire statistique ;
- les marchandises exportées temporairement à l'extérieur du territoire pour réparation, ouvraison ou transformation ;
- les transferts de matériels militaires réalisés par l'Armée Nationale ;
- les matériels, appareils et produits exportés temporairement, pour servir à l'exécution de travaux ou pour figurer dans les expositions à l'extérieur du territoire statistique ;
- les exportations de marchandises en franchise de tous droits et taxes sous le régime du trafic frontalier ;
- les colis postaux (envois par la poste et colis avion exportés en franchise de tout droits et taxes).

Les importations et exportations de marchandises dont le poids est inférieur à 500 grammes ; Ceci concernent les produits suivants :

- Energie électrique;
- Diamants industriels ;
- Autres diamants bruts ;
- Argent et alliages bruts lingots ;
- Argent et alliages d'argent autres ;
- Or brut et alliages bruts lingots ;
- Or et alliages; Or autres ;
- Platine et alliages.

5.3. La Ventilation des marchandises

La nomenclature utilisée est celle du type national Elle est tirée de la nomenclature du système harmonisé. La dénomination complète des rubriques est reprise textuellement au tarif de la CEMAC.

5.4. La Nomenclature

A l'importation, les marchandises sont ventilées selon les pays d'origine. Par contre, à l'exportation, elles le sont par pays de la dernière destination connue.

6. Les types de contrôles à effectuer

Une fois les données brutes stockées ; nous faisons une copie dans un répertoire dénommé « TRAITEMENT »

A partir de là, les contrôles suivants sont faits :

• Contrôle de cohérence des données ;

- Le Numéro de déclaration
- Le Numéro des articles
- La longueur des champs des Produit = 10
- Le Poids bruts doit être strictement positif
- Le Poids nets doit être supérieur ou égal à zéro mais inférieur ou égal au poids bruts
- La Quantité doit être toujours supérieure ou égale à zéro
- La Valeur douanière doit être toujours déclarée et supérieure à zéro

• Contrôle de validité des codes ;

Les codes suivants doivent être contrôlés

- Le Code bureau
- Le Code régime
- Le Code produit
- Le Code pays
- Le Code pays Dernière Origine
- Le Code pays 1^{ère} Destination
- Le Code Entreprise
- Le Code Déclarant
- Le Code Devise

7. Arrangement des déclarations incorrectes ;

Etant donné que nous travaillons avec le logiciel Excel, les déclarations incorrectes sont automatiquement corrigées manuellement.

Par exemple, si le Poids Net est supérieur au Poids Brut, nous inversons les données.

8. Autres sources de collectes et les traitements appropriés ;

La principale source de collecte des données du commerce extérieur demeure la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Toutefois, pour des besoins de contrôle de cohérence et de fiabilité des données, la DGSEES sollicite les rapports de certaines structures qualifiées; Il s'agit de : BEAC, ORCCPA, BECD'OR, SGS, TOTAL, Le Ministère des Eaux et Forêts, SOCATRAF, BARC, etc.

9. Temps mis pour le traitement des données du commerce ;

Le traitement des données se fait à plusieurs niveaux et prend généralement 3 à 5 jours.

D'abord, les données brutes en provenances de la douane sont stockées dans un répertoire appelé « DONNEES BRUTES » ;

Ensuite, une copie est faite dans le répertoire « TRAITEMENT. C'est dans ce répertoire que les données sont traitées et mises sous formes de tableaux.

Enfin, le traitement se fait selon les étapes suivantes :

- a)- Séparation de la base des données des exportations et des importations.
- b)- Elimination des doublons et/ou des enregistrements incomplets ;
- c)- Elimination des contre écritures ;
- d)- Vérification et correction de la ventilation des marchandises par pays de provenance ou de destination ;
- e)- utilisation des propriétés de Excel pour faire les sommes et les tableaux statistiques.

10. Publications des données du commerce extérieur ;

Les Données du Commerce extérieur sont publiées dans les documents suivants :

- 10.1 Statistiques du Commerce extérieur en Bref (Bulletin mensuel)
- 10.2 Bulletin Trimestriel des Statistiques (Bulletin trimestriel)
- 10.3 Annuaire des Statistiques (Bulletin Annuel)
- 10.4 Annuaire du Commerce Extérieur de la RCA (Bulletin Annuel)
- 10.5 Annuaire du Commerce Inter Communautaire (Bulletin Annuel)

11. LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE TRAITEMENT DES DONNEES

De 1991 à 2001, la Douane centrafricaine utilisait la version 2.3 de SYDONIA qui se trouve être adaptée à la version de EUROTRACE d'Août 98 que nous continuons à utiliser jusqu'à ce jour.

Depuis l'année 2002, la douane est passée à la version SYDONIA ++, ce qui fait qu'il nous est impossible de faire les extractions des données sous SYDONIA pour Eurotrace. De ce fait, nous sommes obligés à recourir au traitement sous Excel.

La plus grande difficulté rencontrée est la collecte des données au niveau du Service Informatique de la Douane. En effet, nous n'arrivons pas à extraire les données sous sydonia + + pour EUROTRACE .

Ce qui fait que nous faisons recours au logiciel Excel pour faire l'extraction et le traitement des données douanières.

Ensuite, le manque d'ordinateur de grande capacité équipé de la nouvelle version de EUROTRACE fait aussi partie de nos difficultés de traitement des données. .

Enfin, Le problème de collecte des données qui ne couvre que 80 % du territoire douanier centrafricain reste posé. Les bureaux de douanes de l'arrière pays ne sont pas pris totalement en compte dans le traitement des déclarations.

7. LES LIMITES DE LA FIABILITE DES STATISTQUES DU COMMERCE EXTERIEUR

Au niveau des données, nous constatons chaque mois, un nombre important des indéterminés tant pour la ventilation des marchandises que pour les pays de Provenance ou de destination de celles-ci.. Cela donne un travail fastidieux de reconstitution des données.

Ajouter à tout cela, les erreurs de saisies informatiques des données au niveau des bureaux de la douane.

8. EN CONCLUSION

Bien que les statistiques du commerce extérieur sont collectées et traitées régulièrement, elles souffrent des contradictions permanentes relevées le plus souvent au niveau de la collecte et surtout de la fiabilité. Lesquelles contradictions constituent un handicap majeur à la réconciliation des données provenant de ces diverses sources.

Emmanuel BANGO

Gestionnaire national EUROTRACE
Chef de Service du Commerce Extérieur
Centrafrique